

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2014



AOÛT 2017

Directeur Général, Directeur de publication	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (DMIS)	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (DAGRH)	Djibril Oumar LY
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Mady DANSOKHO, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Atoumane FALL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION	Awa CISSOKO & Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM & Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Mamadou Diang BAH
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BAH
11. ELEVAGE	Amadou Racine DIA
12. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Wouddou DEME
13. TRANSPORT	Fahd NDIAYE & Jean Paul DIAGNE
14. BTP	Fahd NDIAYE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou DAFPE, Hamady DIALLO & Madiaw DIBO
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
20. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

De nos jours, l'accès à l'eau et à l'assainissement constitue une préoccupation majeure pour les pays africains. En effet, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est considéré comme un droit de l'Homme essentiel à la pleine jouissance de la vie, au même titre que le droit à l'alimentation ou à la santé. En dépit de cette reconnaissance du droit à l'eau par l'ONU en juillet 2010 et des progrès réalisés dans le monde, la situation demeure déplorable. A titre illustratif, près de 800 millions de personnes sont sans accès à une source d'eau améliorée et 2,5 milliards sont privées de services élémentaires comme les toilettes ou les latrines. En outre, 80% de la population mondiale habite des régions où la sécurité de l'eau est compromise et chaque année, plus d'un (1) million d'enfants meurent suite à des maladies diarrhéiques.

En septembre 2000, lors de la 55^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les États se sont engagés à « réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base », dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Si certaines régions du monde ont dépassé la cible des OMD pour l'accès à l'eau potable (88%), l'Afrique subsaharienne risque de ne pas l'atteindre à l'horizon 2015, malgré l'augmentation de près de 20 points de pourcentage d'accès aux points d'eau améliorés. La population n'ayant pas accès à l'eau potable (EP) est estimée à plus de 300 millions dans cette région. Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne, dans sa très grande majorité, est loin d'atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire relatifs à l'accès à l'assainissement et à son amélioration. En 2004, la couverture en assainissement amélioré était de 37% et la cible est fixée à 66% pour 2015. En plus, le nombre de personnes pratiquant la défécation à l'air libre a augmenté dans la zone et au rythme de réduction actuelle, l'élimination d'ici à 2015 de ce phénomène, parmi les populations rurales les plus pauvres, semble être compromise.

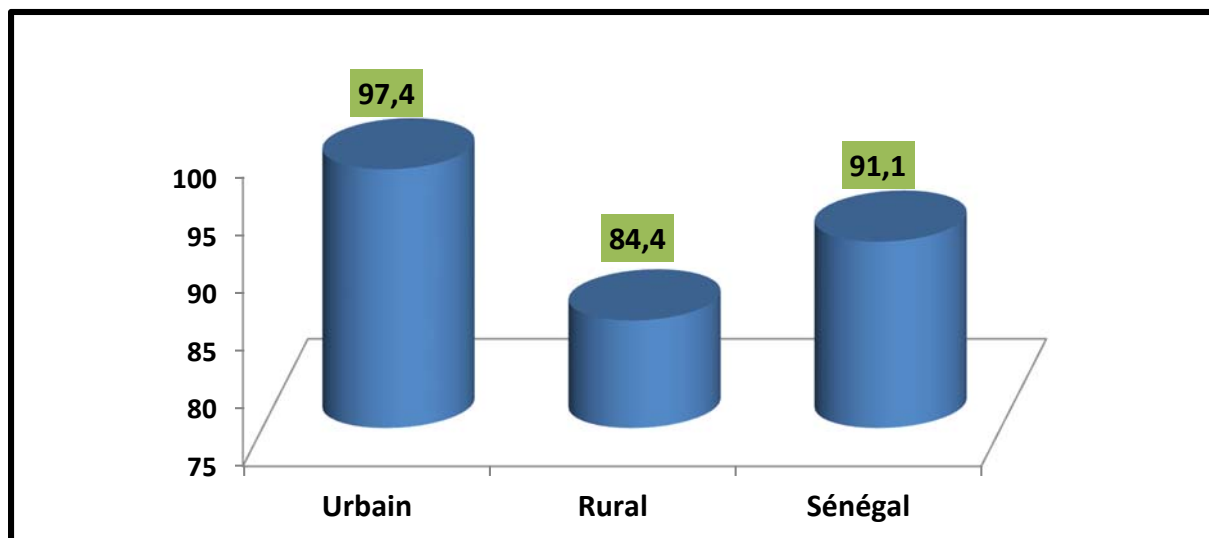
A une année de l'échéance de ces OMD et contrairement au sous-secteur de l'eau potable, le Sénégal n'a toujours pas atteint les objectifs relatifs à l'accès à l'assainissement.

Ce présent chapitre est articulé autour de deux points. Le premier donne la situation de l'accès à l'eau potable au Sénégal et le second porte sur l'état de l'assainissement au Sénégal en 2014.

VIII.1. L'ACCES A L'EAU POTABLE AU SENEGAL

VIII.1.1. EAU POTABLE : LA COUVERTURE

La couverture - ou taux d'accès global - en eau potable est la proportion, au niveau national, d'individus ayant accès à des sources d'approvisionnement ou à des points de distribution améliorés. Selon l'enquête « Listening to Senegal » (L2S) de 2014, cet indicateur est estimé à 91,1%. Cette forte proportion d'accès à l'eau potable cache toutefois des disparités selon le milieu de résidence. En effet, selon la dite enquête, la couverture en eau potable est de 97,4% en milieu urbain contre 84,4% en milieu rural, soit une différence de plus de 13 points de pourcentage entre les deux milieux en termes d'accès à l'eau potable.

Graphique VIII-1 : Taux d'accès à l'eau potable en 2014


Source : ANSD. Enquête L2S 2014

Par ailleurs, une analyse selon la source d'approvisionnement révèle que dans 70,5% des cas, les ménages sénégalais utilisent le robinet pour s'approvisionner en eau dont 15,9% au robinet public, notamment en milieu rural (25,2%). En milieu urbain, cette proportion est de 86,8% dont 7,4% au robinet public contre respectivement 52,9% et 25,2% en milieu rural.

En outre, la disponibilité et la qualité du service d'eau doivent être continues et renforcées pour consolider les performances et les inscrire dans la pérennité. Cette disponibilité et cette qualité du service sont fortement liées à l'entretien et au renouvellement du système des équipements des services hydrauliques. Il faut noter à cet effet qu'une proportion non négligeable de ménages (15% ou plus) use d'une technique pour rendre potable l'eau issue de robinet.

Tableau VIII-1 : Principales sources d'approvisionnement en eau potable en 2014

Sources	Milieu de résidence		Sénégal
	Urbain	Rural	
Robinet intérieur	59,29	34,9	47,54
Robinet dans la concession	23,22	11,74	17,69
Robinet du voisin	4,24	6,29	5,23
Point d'eau public/borne fontaine	7,37	25,15	15,93
Puits tubé/forage	1	1,34	1,17
Puits protégé	1,68	4,74	3,16
Source protégée	0,09	0,21	0,15
Eau en bouteille	0,5	0	0,26
Tx global AEP	97,39	84,37	91,13

Source : ANSD. Enquête L2S 2014

Mesurant la continuité du service d'eau potable, les résultats de la L2S révèlent que, parmi les ménages utilisant une tuyauterie et un forage pour s'approvisionner en EP, 76,4% ont eu un service continu durant la période.

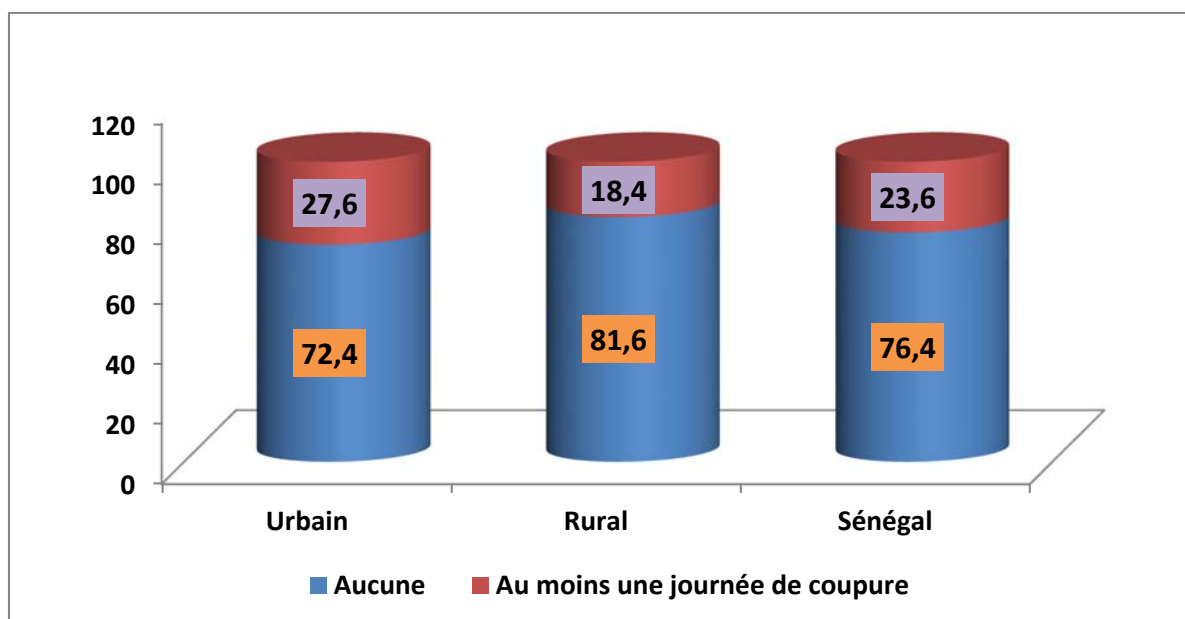
Tableau VIII-2 : Répartition des ménages selon le nombre de jours de manque totale d'EP provenant de la principale source

Nombre de jours	Milieu de résidence		Sénégal
	Urbain	Rural	
0	72,39	81,61	76,42
1	9,55	3,79	7,04
2	5,76	5,19	5,51
3	1,47	1,93	1,67
4	1,21	1,37	1,28
5	1,15	0,95	1,06
6	0,22	0	0,13
7	3,03	1,17	2,22
8	0,1	0,28	0,18
9	0,7	0,57	0,65
10	0,31	0,66	0,46
11	0,1	0	0,05
12	0,35	0	0,2
13	0,48	0	0,27
14	3,17	2,48	2,87
Total	100	100	100

Source : ANSD. Enquête L2S 2014

La distribution a été plus régulière en milieu rural (81,6%) que dans celui urbain (72,4%). Par conséquent, les interruptions dans la distribution en EP sont plus notées en milieu urbain que rural. En effet, plus d'un quart (27,6%) des ménages urbains ont vécu, durant les 2 dernières semaines précédant l'enquête, au moins une journée entière sans accès à leur principale source d'EP contre moins d'un cinquième (18,4%) en milieu rural.

Graphique VIII-2 : Disponibilité d'EP provenant de la tuyauterie et des forages (les 2 dernières semaines précédant l'interview)

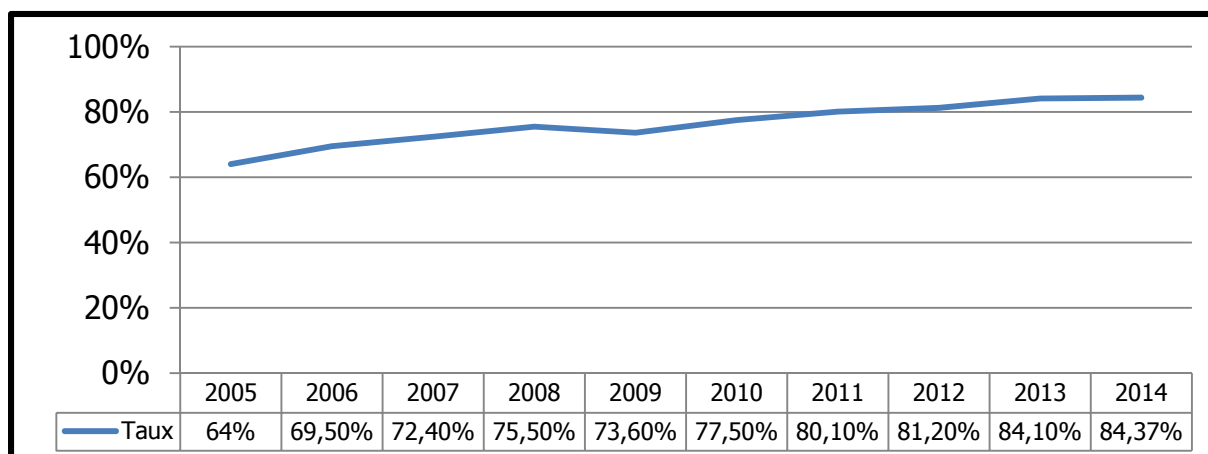


Source : ANSD. Enquête L2S 2014

VIII.1.2. ACCES A L'EAU POTABLE : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2014 EN MILIEU RURAL

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural suit globalement une tendance haussière sur la période de 2005 à 2014. Des progrès importants ont été notés sur toute cette période. Par ailleurs, il existe un lien entre la qualité de l'eau consommée et la santé des consommateurs en particulier celle des enfants, qui est sujette à des affections d'origine parasitaire et infectieuse. Des performances sont notées dans l'offre du service d'eau potable aux populations résidant en milieu rural depuis 2005. Entre 2005 et 2006, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 64% à 69,5% (soit une augmentation de 5,5 points de pourcentage). En 2014, ce taux d'accès des ménages à l'eau potable en milieu rural est évalué à 84,4% (L2S, 2014). Durant toute cette période (2005 à 2014), l'accès à l'eau potable augmente annuellement, sauf sur la période de 2008 à 2009 où le taux est passé de 75,5% à 73,6% ; soit une diminution de 1,9 point de pourcentage.

Graphique VIII-3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural au Sénégal



Sources : RAC 2014, PEPAM & ANSD. Enquête L2S 2014

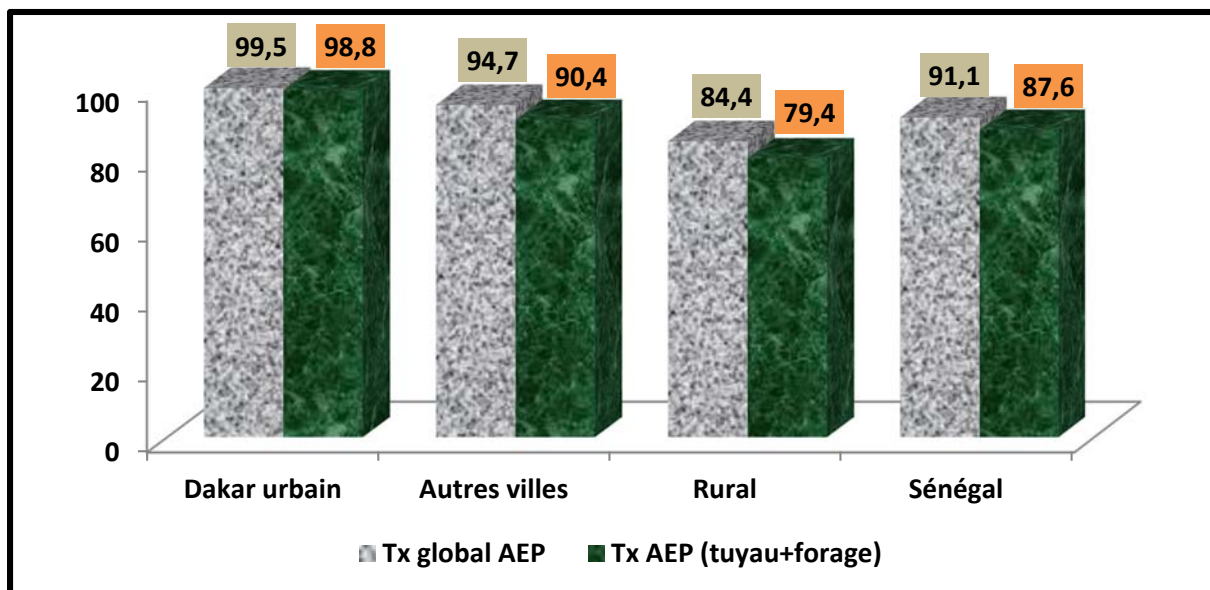
VIII.1.3. ACCES A L'EAU POTABLE : LES DISPARITES ENTRE LES ZONES

Les niveaux d'accès à l'eau potable varient fortement d'une strate (milieu de résidence) à une autre. Cette disparité entre les milieux pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs qui vont d'un niveau d'investissement différent à des réalités hydrogéologiques (zone de socle) ou sociologiques (préférence pour les puits souvent non protégés dans certaines zones) pouvant pousser les ménages vers certains modes d'approvisionnement spécifiques. Suivant l'accès par strate en 2014, le milieu rural présente le plus bas niveau d'accès avec seulement 84,4%.

Cependant, la situation de la distribution de l'accès améliorée au niveau national se présente de manière assez satisfaisante ; en effet, toutes les strates du Sénégal affichent des taux d'accès global dépassant la cible de 82% fixée pour les OMD. Par ailleurs, la quantité d'EP provenant de la tuyauterie et des forages reste inférieur, en proportion, à cette cible en milieu rural (79,4%) d'après les résultats de la dite enquête.

Cette situation nécessite de développer des systèmes d'approvisionnement en eau potable très innovants basés dans les opérations de transfert d'eaux de surface pour garantir un approvisionnement durable de cette zone. D'où l'intérêt de renforcer les initiatives de la DGPRE en termes d'études hydrologiques et hydrogéologiques telles que celle actuellement en cours dans la Zone de Bakel financée par la Banque mondiale dans le cadre du sous-programme PEPAM-IDA.

Graphique VIII-4 : Situation de l'accès à l'eau selon la strate au Sénégal - 2014

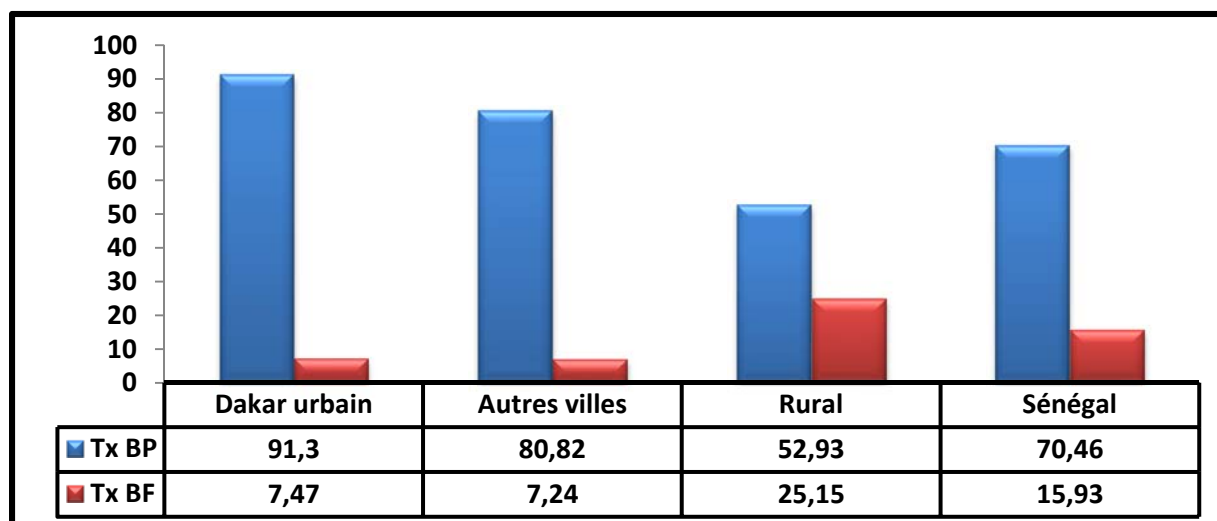


Source : ANSD. Enquête L2S 2014

Selon l'enquête « Listening to Senegal », le taux d'accès par bornes fontaines en 2014 s'établit à 15,9% globalement au niveau du Sénégal avec 7,5% pour Dakar urbain, 7,2% pour les autres villes et 25,2% pour le milieu rural. Une reprise d'un nouveau programme de branchements est cependant utile, ne serait-ce que pour absorber la forte progression démographique en milieu urbain.

Les taux d'accès par branchement particulier (BP) et par borne fontaine (BF) sont à des niveaux très différents ; le taux d'accès par BP est largement supérieur à celui par BF. Dans la zone urbaine de Dakar, près de 91,3% des ménages ont accès à l'eau potable principalement à travers des branchements privés ou particuliers contre respectivement 80,8% et 52,9% dans les autres villes et en milieu rural. Il sied de retenir que quel que soit le milieu de résidence, plus de la moitié des ménages a accès au BP, en revanche, pour les BF, même si leur utilisation semble moindre en milieu urbain, plus du quart des ménages en milieu rural y ont principalement recours.

Graphique VIII-5 : Situation de l'accès à l'eau par branchement particulier ou par borne-fontaine



Source : ANSD. Enquête L2S 2014

VIII.2. LA SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

VIII.2.1. ASSAINISSEMENT : LA COUVERTURE

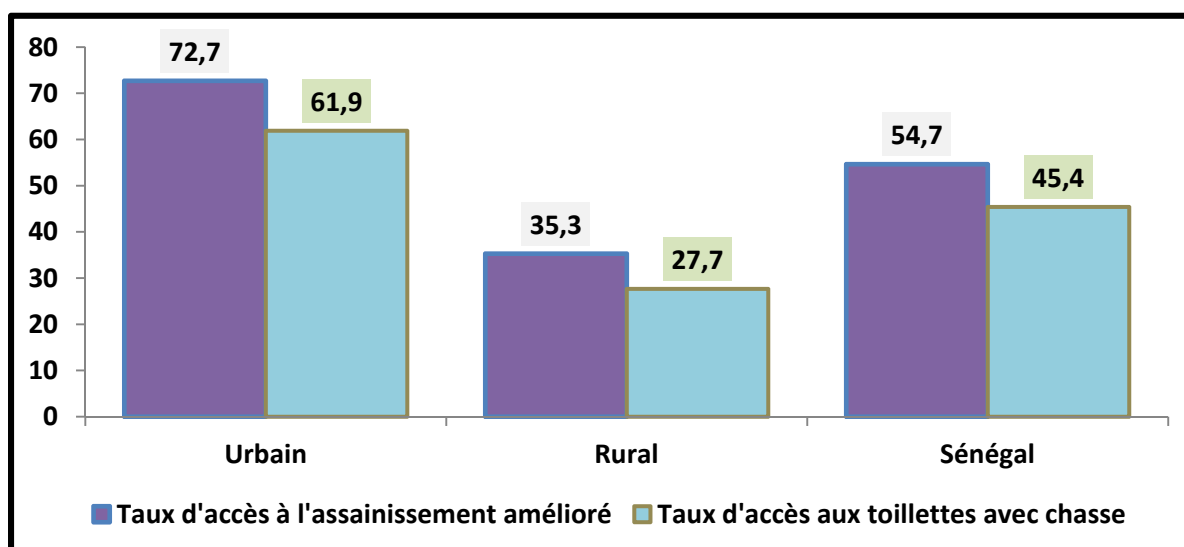
Dans les pays en voie de développement, la question de l'assainissement se pose avec acuité et une attention particulière doit être portée dans ce sens par les pouvoirs publics. Au Sénégal, beaucoup d'efforts ont été faits, mais la situation reste préoccupante, notamment dans le milieu rural où le niveau de l'accès des populations à un système d'assainissement adéquat reste très faible.

Selon la déclaration du Millénaire pour le développement des Nations Unies, l'assainissement joue un rôle central dans le développement durable. Par conséquent, un accès plus large à de bons systèmes d'assainissement contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté. Depuis cette déclaration du Millénaire en 2000 et le sommet de Johannesburg, le niveau d'accès à l'assainissement de base dans les pays pauvres devrait constituer une grande préoccupation pour les pouvoirs publics. Cet accès à l'assainissement a des effets sur la productivité au travail, sur les maladies, la fréquentation à l'école et l'amélioration de la sécurité personnelle des femmes selon les études.

Par ailleurs, la proportion de la population disposant d'un système d'assainissement de base correspond au pourcentage de personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées. Par assainissement amélioré, il faut comprendre l'accès aux toilettes avec chasse ou aux latrines améliorées à fosse auto-ventilée (VIP). En 2014, d'après les résultats de la L2S, le niveau d'accès des ménages à un

assainissement de qualité est de 54,7% au niveau national. Cependant, les niveaux d'accès à un système d'assainissement de qualité diffèrent selon les milieux de résidences des ménages. Si en milieu urbain ce taux d'accès est de 72,7%, il n'est que de 35,3% en milieu rural. Ce qui traduit l'ampleur des efforts à consentir pour améliorer ce niveau d'accès à l'assainissement des ménages et l'approcher de la cible pour l'atteinte des OMD. En effet, le faible niveau de mobilisation de ressources dans le sous-secteur de l'assainissement serait la cause principale de la faible progression du taux d'accès des ménages à un assainissement de qualité. Ainsi, des systèmes d'assainissement amélioré peuvent être disponibles sans être systématiquement ou principalement utilisés par les ménages, car pouvant ne pas être parfois en adéquation avec les besoins de ces ménages.

Graphique VIII-6 : Taux d'accès à l'assainissement amélioré selon le milieu de résidence



Source : ANSD. Enquête L2S 2014

Par ailleurs, d'après les résultats de la L2S 2014, 45,4% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 18,4% sont raccordées à l'égout. Les toilettes munies d'une chasse (dont 32,5% raccordées à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, la défécation dans la nature (32,8%) est plus fréquente.

S'agissant de l'évacuation des eaux usées, le déversement dans la nature est le principal mode (60,5%), notamment en milieu rural où 78,6% des ménages y font recours.

Tableau VIII-3 : Principal type d'aisance utilisée selon le milieu de résidence

Type de toilettes utilisé par le ménage	Milieu de résidence		Sénégal
	Urbain	Rural	
Chasse d'eau/chasse manuelle vers égouts	32,64	3,06	18,39
Chasse d'eau/chasse manuelle vers une fosse septique	25,34	19,97	22,75
Chasse d'eau/chasse manuelle dans une latrine à fosse	3,13	3,47	3,29
Chasse d'eau/chasse manuelle vers ailleurs	0,39	0,46	0,42
Chasse d'eau/chasse manuelle vers un endroit inconnu/pas sûr/NSP	0,39	0,69	0,54
Latrine améliorée à fosse autoventilée (VIP)	10,8	7,63	9,27
Latrine à fosse avec une dalle	16,14	19,84	17,93
Latrine à fosse sans dalle/à fosse ouverte	1,52	8,01	4,65
Toilettes à compost	0,29	3,15	1,67
Seau	5,57	0,91	3,32
Toilettes/latrines suspendues	0,81	4,35	2,52
Aucune installation/brousse/champ	2,32	26,08	13,77
Autre à préciser	0,66	2,37	1,48
Taux d'accès à l'assainissement amélioré	72,69	35,28	54,66
Taux d'accès aux toilettes avec chasse	61,89	27,65	45,39

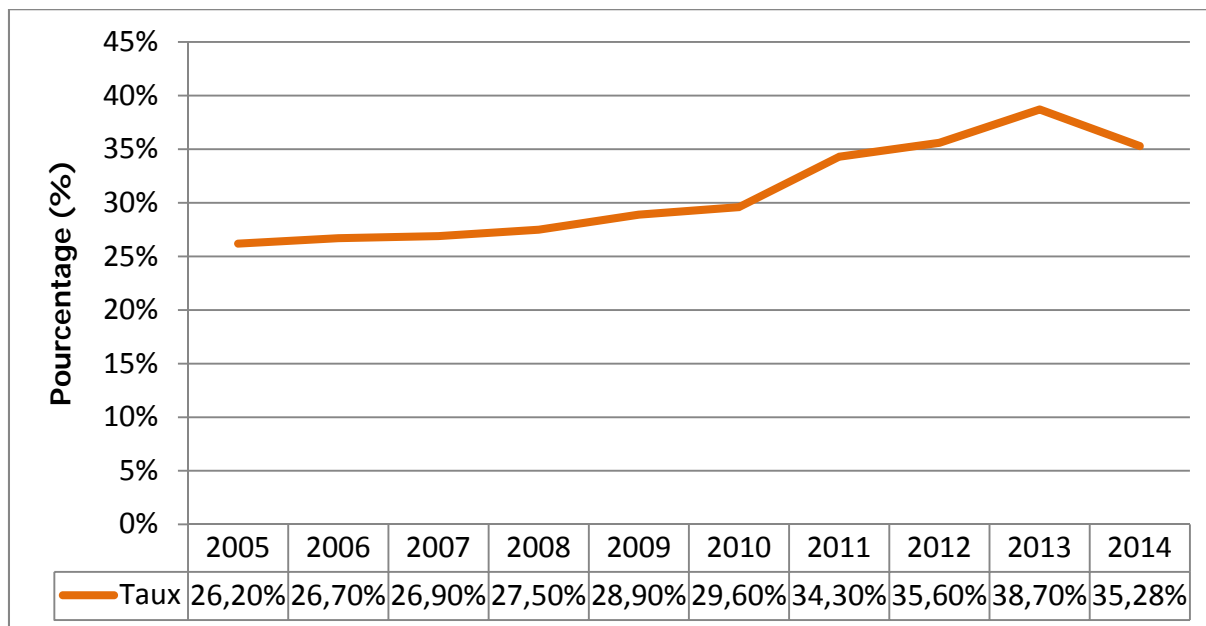
Source : ANSD. Enquête L2S 2014

VIII.2.2. ASSAINISSEMENT RURAL : LES TENDANCES SUR LA PERIODE DE 2005 A 2014

Depuis 2005, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural augmente mais à des proportions insuffisantes pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Selon la revue annuelle conjointe du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire : « *Si rien n'est fait dans ce sens, les prévisions de réalisations établies, en tenant compte des opérations en cours, en préparation ou en instruction, des capacités réelles de réalisation physique (sur la base des procédures de mise en œuvre et performances des entreprises) font apparaître un cumul de seulement de 123 000 systèmes d'assainissement individuel (soit juste 39% de la cible de 2015) ».*

Entre 2005 et 2014, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 26,2% à 35,3% (soit une augmentation de 9,1 points de pourcentage sur cette période). L'évolution annuelle la plus importante sur cette période est celle enregistrée entre 2010 et 2011 où le taux d'accès est passé de 29,6% à 34,3%. Il faut noter que la baisse constatée entre 2013 et 2014 pourrait être imputée à la différence des sources de données. Les données de 2005 à 2013 sont issues du projet PEPAM, donc basés sur l'existence et celles de 2014 proviennent de l'enquête ménage de la L2S et sont liées à l'utilisation.

Graphique VIII-7 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural - 2005-2014



Sources : RAC 2014, PEPAM & ANSD. Enquête L2S 2014

Conclusion

Les taux de couverture pour l'accès à l'eau potable et pour l'assainissement sont respectivement de 91,1% et 54,7% au Sénégal.

Si la cible des OMD pour l'accès global à l'eau potable, fixée à 82% (en milieu rural), est atteinte et même dépassée depuis 2013, en revanche, des efforts énormes restent à consentir dans le secteur de l'assainissement. Les performances réalisées dans le secteur de l'eau en termes d'accès doivent s'accompagner d'efforts pour minimiser la discontinuité du service et surtout réduire les disparités entre les zones (milieu de résidence).

Pour réduire ces inégalités, des investissements ciblés pourraient être nécessaires en faveur des populations vulnérables.